Quarante-quatrième année. — N° 341 (EDITION DU MATIN) JEUDI 7 DÉCEMBRE 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemonon, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

◆ *CE NUMERO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÉTRE VENDU QUE 5 CENTIMES* ◆

VOIR LES COURS DE BOURSE A LA 5e PAGE

NAÏFS!

Quand donc en aurons-nous fini avec une naïveté sans pareille, et une crédulité que rien ne corrige? Plus on est étrillé, plus on se laisse prendre à de nouvelles manœuvres, et mieux l'on est tondu. Pour que vienne l'heure de la réflexion il faut qu'il n'y ait plus le moindre flocon de laine sur la peau; alors les gogos s'aperçoivent seulement qu'ils sont tondus ras comme des moutons. Seulement, les pièces d'or et d'argent ne repoussent pas, dans les poches, comme la laine sur le dos du bercail; et quand il n'y en a plus, c'est pour de bon. Que de gens réduits, presque sinon tout à fait, à la mendicité, et qui remis par un hasard en possession de quelque monnaie, s'empresseraient aussitôt de la risquer, pour la perdre de la même façon! Le gogo, ou le gobe-mouches, comme vous voudrez l'entendre, est incorrigible.

Non seulement il est alléché par la promesse de très gros intérêts, pris naturellement, pendant quelque temps, sur le capital qu'il confie à des Robert-Macaire sans vergogne, ce qui devient de plus en plus élémentaire dans ce genre de spéculation, mais il tombe, sans hésitation, plutôt avec une sorte d'entrain phénoménal, dans les pièges les plus grossiers qui lui sont tendus, tels que les héritages énormes qui dorment et se grossissent d'intérêts annuels qui les triplent et les décuplent avec le temps, faute de découvrir les héritiers; tels encore que les trésors enfouis quelque part, dans un endroit précisé, par des individus qui n'ont pas la liberté de leurs mouvements et qui, pour une somme *relativement infime*, vous indiqueront le gisement généralement situé à de très grandes distances. Ce truc connu, au point de le croire démodé, réussit cependant encore, aussi bien que les promesses d'emplois contre cautionnements versés d'avance.

Les charlatans de toutes les sortes et de toutes les audaces sont bien tranquilles; ils savent qu'ils réussissent toujours, au moins dans une certaine mesure. Tous ceux qui spéculent sur la bêtise humaine ne tardent pas de se faire des rentes. Ils sont comme tous ceux qui ne gagnent jamais et n'en mettent pas moins toujours à la loterie, jusqu'à leur *dernier sou*; *pigeons qui tiennent essentiellement à être plumés*, et qu'il ne faudrait point trop plaindre, puisqu'ils obéissent à une vocation irrésistible. Comment empêcher les gens de poursuivre leurs chimères? A l'aide de quels arguments les convaincre? Je n'en sais aucun, puisque au premier conseil que vous tentez de leur donner, ils vous envoient paître. C'est un état d'esprit évidemment destiné à la spoliation la plus éhontée de quiconque ne réagit pas.

Rien jusqu'ici, cependant, ne s'est fait de plus topique que ce qui vient de se passer à Charenton, une localité prédestinée, où le commissaire de police *a mis la main sur quelques soi-disant sorciers* qui dévalisaient les gogos naïfs, sans les faire souffrir, mais tout aussi aisément que le font les voleurs dans des endroits écartés. Guérison de toutes les maladies les plus invétérées, la vue rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la beauté aux coquettes dédaignées, tout le diable et son train, en un mot, rien ne manquait au programme.

Grâce à une mise en scène adroitement combinée, où les apparitions se succédaient aux yeux des clients préalablement préparés, par des moyens dont le procès qui va s'ensuivre révélera nécessairement la nature, les clients affluaient dans cette maison de *sorcellerie*, et ils y revenaient tant qu'ils avaient de l'argent à perdre. C'était bientôt fait.

Généralement, pour ne pas dire toujours, ces pauvres gens sont discrets et se gardent bien, comme on dit, de vendre la mèche. En quelque sorte, ils veulent tout pour eux, du moins tout ce qui leur est promis, tout ce que les sorciers font défiler devant leurs yeux éberluisés par l'opium ou par tout autre procédé de même nature, et c'est cela même qui explique les longues immunités de ces industriels éhontés.

A la longue, la police avisée les découvre et met le grappin dessus avant de saisir tout le matériel des pièces à conviction. Mais cela n'empêche pas l'industrie de fleurir et de prospérer, en se déplaçant, la race de ceux qui tiennent à être écorchés vifs étant éternelle, et si godiche qu'elle ne veut même pas être désillusionnée. Alors, dira-t-on, à quoi bon mettre le nez dans ces affaires, puisque les filous ont l'agrément de ceux qu'ils volent? C'est un argument, sans doute, mais une bonne police ne saurait s'en contenter, et son premier devoir est de mettre la main au collet des aigrefins ayant, en quelque sorte, la complicité de leurs victimes. Loin d'être une excuse pour eux, c'est, au contraire, une aggravation.

C...

Informations

A la Commission des douanes

Paris, 5 décembre. — La commission des douanes a adopté le projet déposé par le gouvernement portant fixation définitive des taux des primes d'exportation des sucres pour la campagne 1899-1900. M. Trannoy a été nommé rapporteur.

La commission a ensuite commencé l'examen de la proposition de M. Gerville-Réache, tendant à créer un régime spécial pour les alcools, cafés, cacaos, vanilles, etc., provenant des colonies françaises.

La suite de cette discussion a été renvoyée à vendredi.

Le droit d'association

Paris, 5 décembre. — C'est M. Trouillot qui est chargé du rapport du projet de loi sur le droit d'association.

Les ouvriers mineurs de Carmaux

Carmaux, 5 décembre. — Après les banquets qui ont eu lieu, hier, à l'occasion de la Sainte-Barbe, les mineurs de Carmaux se sont réunis dans la salle de l'Alcalzar. Plusieurs ouvriers ont pris la parole pour flétrir énergiquement les promoteurs de grèves, et préconiser l'entente pacifique du capital et du travail. Après ces discours, soulignés de vifs applaudissements, l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité, a clôturé la réunion :

« 1,500 ouvriers et employés des Mines de Carmaux, réunis en un banquet fraternel, à l'occasion de la Sainte-Barbe, adressent, au conseil d'administration de la société, le témoignage de leur confiance et de leur dévouement. Ils lèvent leur verre à la prospérité toujours croissante de la houillère. »

Cinq personnes noyées

Poitiers, 5 décembre. — Un nommé Maréchaux, âgé de vingt-trois ans, soldat au 125e de ligne, à Poitiers, était en permission au Breuil. Profitant du beau temps, il organisa une partie de bateau sur la Vienne avec son frère, âgé de dix-neuf ans, et trois jeunes filles, Mlles Goupil, âgée de dix-neuf ans; Bodenaud, dix-sept ans, et Lebeau, quinze ans, toutes trois des Hardallières, canton de St-Julien. En arrivant à un endroit où la Vienne a un fort courant, le bateau qui était en mauvais état chavira et les cinq personnes qui le montaient furent précipitées dans la rivière. Il était sept heures du soir; ce n'est que fort tard dans la soirée que l'on s'aperçut de l'accident. Quand les malheureux ont été retirés de l'eau, ils étaient morts.

Massacre de 300 Arméniens

Londres, 5 décembre. — Le *Globe* reçoit de constantinople des avis privés annonçant que les Kurdes de Castur ont massacré 300 Arméniens.

Pirates anthropophages. — Le livre de bord du Kurdistan

Norfolk, 5 décembre 1899. — A l'arrivée du steamer *Kurdistan*, on a appris ici une funèbre aventure que le capitaine du vapeur avait consignée sur son livre de bord. Le *Kurdistan* étant à l'ancre sur la côte de la Patagonie, le capitaine envoya quelques hommes à Sderre del Fuego, pour s'approvisionner de certaines marchandises. Dans leur course, les matelots surprirent une bande de sauvages en train de dévorer le cadavre d'un blanc. Ceux-ci en les apercevant se précipitèrent sur cette nouvelle proie qui leur arrivait, mais ils furent reçus de coups de fusil et s'enfuirent épouvantés. Plus loin les matelots découvrirent une épave d'un brick et un drapeau danois. Quel sombre mystère cache cette découverte? On ne le saura jamais.

CHOSES ET AUTRES

Examen d'histoire :

— Pouvez-vous me dire, demande le professeur, à quelle époque vivait Charlemagne?

L'élève, qui n'en a aucune idée, faisant néanmoins bonne contenance :

— Sous son règne...

⁂

Logique enfantine :

— Grand-père, pourquoi dis-tu qu'il fait chaud comme dans un four, puisque tu dis que le pain frais est celui qui en sort?

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Dispenses en cas de mobilisation

D'après le compte-rendu officieux, les ministres de la guerre et de l'agriculture ont fait approuver un projet de loi, dispensant de l'appel, en cas de mobilisation, les sous-directeurs, agents comptables de l'administration des Haras.

Dans la Marine

Le Ministre de la Marine a fait signer : 1° un décret rétablissant le titre de commissaire général; 2° Un décret réorganisant l'école supérieure de la Marine, dont les cours seront ouverts le 1er janvier; 3° Un décret modifiant, sur divers points, les décrets qui réglementent l'avancement dans les divers corps de la Marine, de manière à augmenter l'autorité du Gouvernement, et à garantir davantage l'intérêt des officiers.

L'amiral Fournier à Sébastopol

Le ministre des affaires étrangères a entretenu le Conseil des questions extérieures en cours. Après un séjour de près d'une semaine à Constantinople, où il a été ainsi que les officiers de son état-major, très gracieusement accueilli par le Sultan, l'amiral Fournier se rend aujourd'hui à Sébastopol, pour faire visite à l'amiral Tyrtaff.

Les pensions des officiers

Le ministre de la Guerre a prévenu le Conseil qu'il lui soumettrait, lors de sa prochaine réunion, un projet de loi, relatif aux pensions de retraite proportionnelle des officiers.

LE GÉNÉRAL MERCIER

Candidat Sénateur

Paris, 5 novembre. — M. le général Mercier accepte la candidature aux élections sénatoriales, qui lui a été offerte, par le comité conservateur de la Loire-Inférieure. La *Patrie* publie la lettre qu'il adresse au député M. le comte de Juigne, député de la Loire-Inférieure, pour le remercier :

« Cette manifestation spontanée, dit-il, ne peut être, en effet, inspirée que par des considérations patriotiques supérieures à celles qui dirigent habituellement nos compétitions électorales. On a voulu affirmer ainsi l'union, de plus en plus intime, de la Nation avec son armée; protester contre les calomnies et les injures que produisent, à cette armée les intermationalistes d'espèces variées; affirmer, enfin, le désir de vou. notre chère France reprendre, vis à vis des nations étrangères, le rang et la dignité d'aptitudes qui sont le glorieux héritage de son passé. »

Le siège que va briguer le général Mercier, dans la Loire-Inférieure, est un siège désigné par le tirage au sort, à la suite du décès d'un sénateur inamovible.

L'ancien ministre de la guerre a confirmé en ces termes l'exactitude de la nouvelle à un rédacteur de la *Liberté* :

— Il est exact que je serai candidat aux élections pour le renouvellement triennal du Sénat. Un comité conservateur, présidé par M. le comte de Juigné, m'a fait part de son intention de présenter ma candidature dans la Loire Inférieure. J'ai accepté, en spécifiant que cette candidature devait avoir un caractère exclusivement patriotique.

» Je suis un soldat imbu de sentiments républicains : j'ai fait partie à deux reprises de cabinets républicains, mais je suis toujours resté étranger à la politique. Etant ministre, je ne me suis jamais occupé d'autre chose que des affaires de l'armée. Si donc j'ai accepté de laisser poser ma candidature, c'est qu'elle aura, je le répète, un caractère patriotique, nationaliste et non politique. Je suis heureux de l'occasion qui m'est ainsi offerte de protester contre un certain nombre de choses qui se sont passées depuis quelques mois et que nous voyons encore se produire actuellement. »

L'ÉTAT DE LÉON XIII

Rome. 5 décembre. — Au commencement de la semaine dernière, Léon XIII a souffert d'un léger enrouement; un peu de repos lui a suffi pour que ce malaise disparut.

Dimanche, lors de sa visite hebdomadaire, le docteur a trouvé le pape parfaitement bien.

Léon XIII se porte très bien, mais naturellement il ne s'expose pas aux courants d'air, ne sort pas de ses appartements et vit toujours au milieu d'une température égale.

Ces jours passés, le Pape s'est levé un peu plus tard et n'a pas dit la messe; le soir, il s'est couché un peu avant la tombée de la nuit; tel est le seul traitement auquel il a été soumis.

L'AFFAIRE DU BON-PASTEUR DE NANCY

Lettre de Mgr Turinaz à M. l'abbé Lemire

Mgr l'évêque Nancy vient d'adresser à M. l'abbé Lemire une lettre dans laquelle, tout en reconnaissant le droit d'appréciation du député du Nord, il lui déclare formellement que les affirmations portées par lui, à la tribune, sont inexactes, en ce qui concerne, du moins, le couvent du Bon-Pasteur de Nancy.

C'est ainsi que M. l'abbé Lemire avait déclaré que le litige porté à Rome entre l'évêque et les religieuses se référait au seul point de savoir si le couvent avait le droit de continuer à bâtir sans l'autorisation de l'autorité épiscopale. Mgr Turinaz affirme, au contraire, que l'affaire portait sur les deux questions que voici :

« 1° Le droit exercé par les évêques de France de surveiller l'administration temporelle des religieuses telles que celles du Bon Pasteur. 2° L'obligation de charité et de justice pour ces religieuses de donner au sortir de leur maison du linge et de l'argent aux jeunes filles afin qu'elles ne soient pas exposées à tous les périls et à toutes les misères.

En terminant, l'évêque de Nancy ajoute :

« Or, de deux choses l'une : si vous connaissiez ces documents, quel jugement faut-il porter sur vos affirmations? — si vous n'en avez pas pris connaissance, quel jugement faut-il porter encore?

Nous ferons connaître la réponse de M. l'abbé Lemire à la lettre de Mgr l'évêque de Nancy.

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS

(TROISIÈME JOURNÉE)

Le mode de votation. — Encore la question Millerand

(D'un correspondant particulier)

M. Groussier député, préside, assisté de MM. Jaurès et Walter. Une discussion s'engage sur le mode de recrutement de la commission chargée de rapporter les trois questions à l'ordre du jour. Le Congrès accepte une proposition transactionnelle qui accorde trois délégués par organisation jusqu'à deux cents mandats avec un supplément d'un délégué par cinquante mandats à partir de deux cents. Le nombre total des délégués de chaque organisation ne pourra pas dépasser six.

Le congrès continue la discussion sur la question Millerand. M. Zévaès se prononce contre l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois et dit qu'entre modérés, droitiers, radicaux et extrême-gauche radicale les socialistes n'ont pas à distinguer, mais au contraire à les combattre tous.

Reprenant la thèse du socialisme parlementaire Viviani se fait d'abord tout miel envers Vaillant et Jules Guesde.

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer (!)

Puis le jeune député fait de M. Millerand un pompeux éloge : il a toujours soutenu de sa parole, de son action les syndicats et les grèves; il a bien mérité du parti socialiste.

Les réalités de la vie, dit-il, obligent à des concessions et il rappelle, par une malicieuse évocation qu'au mois de novembre 1895, n'ayant en face de lui qu'un simple ministre bourgeois, Jules Guesde a cependant voté contre l'abrogation des lois scélérates!

Son discours, très habile, d'ailleurs, se peut résumer ainsi :

Vous blâmez la concession de l'entrée dans un ministère bourgeois : mais vous avez toujours fait des concessions! Et de quel droit combattez-vous celle-là?

Certainement, le parti socialiste doit garder sa doctrine dans toute son intégralité, mais il doit aussi s'adapter aux faits. Il est facile de parler de la Révolution et de la responsabilité éventuelle que l'on encourrait alors, il est plus noble de prendre les responsabilités courageuses, décisives et immédiates.

Le citoyen Collin, conseiller municipal de Paris, soutient, mais moins brillamment que M. Viviani, la cause de l'opportunisme socialiste. Et il soulève une véritable tempête de protestations, en affirmant que M. Millerand n'a rien abandonné de ses idées et que l'on n'a pas de reproches à lui faire.

De tous côtés partent les interruptions : Millerand n'a jamais été socialiste!

Collin poursuit, faisant un récit enthousiaste de la fête du Triomphe de la République; puis, sans transition, il parle de la grande Révolution qui, pareille, dit-il, à Saturne, dévora ses enfants; et lancé dans la voie des comparaisons historiques, il appelle les Guesdistes les Girondins du Nord !!!!

Enfin, il déchaîne les hurlements lorsque s'adressant aux révolutionnaires, il leur dit : « Vous les vieux, il ne faut pas vous imaginer que vous nous imposerez toujours vos opinions et vos doctrines. »

Le citoyen Briand, de la *Lanterne*, lui succède. Toute sa harangue est dirigée contre Guesde et ses amis dont il critique, non sans causticité, l'attitude : « Vous deviez prévoir, leur dit-il, que Millerand, esprit surtout d'habileté et de finesse, en arrive où il en est arrivé. Lorsque vous l'avez accueilli, vous saviez bien que Millerand était surtout un évolutionniste.

Mais jadis Guesde ne voulait même pas que l'on entrât à la Chambre. Depuis, est-ce qu'il n'a pas été ses amis avec lui, adopté le principe de l'infiltration socialiste dans les pouvoirs publics.

Et poursuivant Guesde de ses sarcasmes, il larde d'épigrammes les guesdistes qui ont bien fait fléchir la rigidité de la doctrine. On murmure : Assez! Assez!

Mais, impitoyable, Briand poursuit : « Si nous sommes sur la pente des concessions, c'est que vous-même l'avez savonnée! Depuis longtemps vous n'êtes plus des révolutionnaires! »

Il ne suffit pas de dire, citoyen Zévaès, que vous êtes révolutionnaire, sans dire quel est l'acte révolutionnaire que vous voulez faire ou faire faire. Or, au Congrès de Marseille, les farouches d'aujourd'hui se sont refusé à voter la grève générale!

Après avoir ainsi essayé de diviser les blanquistes et les guesdistes, Briand convie le congrès à faire son *mea culpa*; s'il le fait il ne restera pas beaucoup de camarades pour commettre l'assassinat moral que la presse capitaliste l'invite à commettre!

On entend ensuite le citoyen Gelz faire un appel à l'union.

La discussion continuera ce soir.

H. Sabrazanas.

(Voir la suite plus loin).

L'ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

du baron italien Notarbartolo

Milan, 5 décembre. — L'affaire de l'assassinat du baron Notarbartolo continue devant la cour d'assises de Milan donnant lieu à chaque audience à des révélations ou à des incidents sensationnels.

Il y a quatre jours comme on le sait, à la suite de la déposition d'un témoin qui accusait nettement le député sicilien Panizollo d'être l'instigateur du crime, ce dernier prenait la fuite.

Hier, un autre incident grave s'est produit. L'audience s'est terminée par l'arrestation de l'inspecteur de police di Blasi, convaincu de négligence dans la poursuite des assassins du baron Notarbartolo.

Le ministre de l'intérieur a soumis aussitôt à la signature du roi, un décret révoquant de ses fonctions l'inspecteur di Blasi, et l'on dit qu'il prépare d'autres mesures de châtiment contre les fonctionnaires dont la complicité dans la dissimulation du crime a été mise au jour par le procès de Milan.

LA RÉFORME FISCALE

Paris, 5 décembre. — Dans l'entrevue qu'il a eue avec la commission chargée de s'occuper de la réforme fiscale, le ministre des finances avait indiqué qu'il déposerait un premier projet tendant à abandonner, aux communes et aux départements, le montant de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties; l'autre tendant à créer un impôt sur le revenu destiné à compenser la perte de 260 millions qui résulte, pour le Trésor, de l'abandon de l'impôt foncier.

Le premier projet est prêt, le second est en voie d'élaboration, mais voici l'ordre d'idées dans lequel se meut M. Caillaux pour son élaboration :

L'impôt porterait sur l'ensemble du revenu du contribuable, évalué sur les signes extérieurs par les répartiteurs.

Les revenus seraient répartis par classe, de 5,000 à 10,000 fr., par exemple, de 10,000 à 20,000, etc. A chaque classe correspondrait un taux particulier. Le projet fixerait un taux maximum pour la classe la plus élevée, et le tarif serait dégressif de la première classe à la dernière. Il y aurait une classe de revenus exemptés de l'impôt. Le taux moyen serait de 2,60 0/0.

Les contribuables qui n'accepteraient pas la répartition devraient se pourvoir devant le conseil de préfecture, et y faire la déclaration de leur revenu.

Le ministre des finances soumettra prochainement son texte au conseil des ministres.

LA LETTRE DE DREYFUS

Paris, 5 décembre. — Voici le texte de la lettre adressée par Dreyfus à M. Clamageran, président de la Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur l'amnistie :

« Carpentras, 2 décembre 1899.

» Monsieur le sénateur,

» Le jour même où la liberté me fut rendue par une mesure que je n'avais pas sollicitée, j'écrivais la déclaration suivante :

» Le gouvernement de la République me rend la liberté.

» Elle n'est rien pour moi sans l'honneur. Dès aujourd'hui je vais continuer à poursuivre la réparation de l'effroyable erreur judiciaire dont je suis encore victime.

» Je veux que la France entière sache, par un jugement définitif, que je suis innocent. Mon cœur ne sera apaisé que lorsqu'il n'y aura plus un Français qui m'impute un crime qu'un autre a commis.

» Il ne m'appartient pas d'intervenir dans les débats politiques que soulève la question d'amnistie.

» Mais si l'arrêt qui m'a frappé injustement m'a privé de mes droits de citoyen, je garde mes droits d'homme, je les garde tout entiers.

» Je ne demande qu'une chose aux pouvoirs publics, c'est de ne m'enlever aucun des moyens qui me sont donnés par la loi pour poursuivre la révision de mon procès.

» Je n'ai au cœur ni haine ni rancune, mais, pour mes enfants comme pour moi même, je veux la proclamation de mon innocence au nom de la République, au nom de la France.

» J'ai droit à la vérité, à la justice; je demande donc qu'on me laisse tous les moyens d'établir légalement que je suis innocent du crime, commis par un autre, pour lequel j'ai été deux fois injustement condamné.

» Veuillez agréer, monsieur le sénateur, l'assurance de mon profond respect.

» Alfred Dreyfus. »

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

EN 1898

L'*Officiel* publie le rapport du ministère du commerce sur les mouvements de la population en France en 1898 :

Le nombre des naissances est de 848,933, il est inférieur de 18,474 au chiffre de 1897. Le coefficient moyen de la natalité est de 22, inférieur à celui de la dernière période décennale qui est de 22.5.

La diminution des naissances est presque générale. 13 départements seulement présentent un chiffre supérieur à celui de 1897. Le nombre de décès est de 810.078 et supérieur de 59,054 unités au chiffre de 1897. Le coefficient de la mortalité est de 22.2. Il est inférieur à celui de la dernière période décennale.

L'excédent des naissances sur les décès est donc de 33.860. Le chiffre des mariages est de 287.179 contre 291.462.

Pour les divorces, au nombre de 7.238 en 1898, nous constatons une diminution. Ils étaient en progrès chaque année depuis 1884 et l'augmentation annuelle variait entre 300 et 400. En 1898, les registres de l'état civil accusent 222 divorces de moins que l'année précédente.

Voici le mouvement de la population du département du Nord, pendant l'année 1898 :

Pour une population de 1.809.993 habitants (dénombrement de 1896), il y a eu 15.809 mariages, 281 divorces, 51,295 naissances, dont 45,124 légitimes et 6.171 illégitimes, 26,212 du sexe masculin et 25,083 du sexe féminin, 2.554 mort-nés, et 37,422 décès, dont 19.795 du sexe masculin et 17,627 du sexe féminin. Il y a donc un excédent de 13,873 naissances sur les décès.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

En dehors des renseignements sur la bataille de Modder-River dont les journaux anglais sont remplis, il n'y a rien qui soit venu, depuis, apporter une lumière nouvelle sur l'état des armées ennemies.

Au Natal, les deux armées se regardent; le *Daily Mail* calcule, en effet, que les forces boërs qui se trouvent au nord de la Tugela s'élèvent à 25 ou 30,000 hommes; c'est donc aux Anglais qu'il appartient d'attaquer les positions occupées en cet endroit derrière la Tugela.

Il est bon d'attirer l'attention sur l'apparition d'un corps boër signalé dans les environs de Belmont. Son but paraît être d'attaquer les derrières de la colonne de lord Methuen, qui, dès lors, verrait ses difficultés augmenter et se verrait même gravement menacée.

Dans le nord de la colonie du Cap, la situation n'est pas brillante pour les Anglais, que la révolte des Afrikanders inquiète. Cette rebellion, si elle continue, paralyserait même les mouvements que voudraient tenter dans cette partie de l'Afrique du Sud les généraux French et Gatacre.

AU NATAL

Les nouvelles sont extrêmement rares au Natal. Le correspondant du *Daily Mail* à Durban annonce qu'actuellement les communications avec Ladysmith sont plus faciles. Des messages ont pu passer. Le correspondant a pu causer avec un prisonnier français qui déclare être venu de Madagascar à Delagoa-Bay. Sur le paquebot, où il a fait la traversée, se trouvaient trois officiers d'artillerie allemande. Il a déclaré que ne pouvant parler ni l'anglais ni le hollandais, il n'a pu rendre de grands services aux Boërs surtout parce qu'il ne savait pas monter à cheval. Il dit que les Boërs ont une excellente organisation pour le transport par chemin de fer et par voitures.

A L'OUEST

Londres, 5 décembre. — Le correspondant du *Times* à Mafeking lui télégraphie à la date du 23 novembre :

« L'ennemi a attaqué aujourd'hui, vers midi, nos tranchées avancées à l'ouest de la ville. Le commandant anglais Godley, avec une batterie d'artillerie et un détachement d'infanterie, a défendu la tranchée attaquée. Après quelques coups de canon, les Boërs ont évacué leur position, en mettant le feu à des buttes qu'ils occupaient.

» Le bombardement continue toujours, quoique, pourtant, il semble bien que les assiégeants soient bien moins nombreux. Les Boërs disposent de canons Krupp à tir rapide, portant à 5,000 et 6,000 mètres. Leurs projectiles viennent tomber à quelques mètres de nos avant-postes. Un obus a endommagé l'hôtel Riesle. Le propriétaire de cet hôtel, qui est le président de l'Association sud-africaine locale, avait particulièrement encouru l'hostilité des Boërs par son attitude politique.

» Le colonel Baden Powel a donné l'ordre à un détachement d'indigènes qui se trouve sous le commandement du capitaine Mackenzie, d'attaquer les tranchées boërs à la tombée de la nuit. Les indigènes seront armés de sagaies. Sans ces sorties, la vie serait terriblement monotone à Mafeking. »

Destruction d'un train anglais

Une dépêche de New-York au *Morning Post* annonce qu'un train de quatorze wagons contenant des vivres pour le Cap a été complètement détruit hier, à Kenilworth — Etat d'Illinois. L'accident a été causé par un déraillement. On dit qu'il a été provoqué par quelqu'un de sympathique aux Boërs.

Un transport anglais perdu
L'équipage sauvé

Londres, 5 décembre. — L'amirauté informe officiellement les journaux qu'un télégramme de l'officier commandant le service des transports au Cap, date d'aujourd'hui, rapporte que le transport anglais *Ismore*, qui amenait à Capetown une batterie d'artillerie et le 12e régiment de hussards, s'est brisé sur les rochers de la baie de Ste-Hélène, hier soir.

Son gouvernail est hors de l'eau et ses cordages ont été enlevés. Tous les hommes à bord ont été sauvés ainsi que 20 chevaux.

Le soulèvement des Afrikanders au Cap

Berlin, 5 décembre. — Un télégramme spécial, adressé de Londres à la *Deusth Zeitung*, dit que la population, d'origine hollandaise, de tout le district compris entre le fleuve Orange et les villes de Aar-Jonction, Stornberg et Barkley-East, c'est-à-dire tout le nord de la colonie du Cap, est en état d'insurrection ouverte. Le nombre des Hollandais, qui sont allés rejoindre les Boërs ou qui tiennent la campagne pour leur propre compte, est estimé à 8,000.

Le siège de Ladysmith

Lourenço-Marquez, 29 novembre. — La dépêche suivante, en date d'hier, a été reçue du quartier général du général Joubert, devant Ladysmith :

« Un troisième gros canon, qui a été baptisé *Franchise*, a été mis en position; il a ouvert le feu sur les abris dans lesquels on suppose les Anglais cachés, et des obus semblent avoir détruit des munitions, car on a entendu une explosion et on a vu des soldats se précipiter hors des tranchées.

La Croix-Rouge

Orange-River, 29 novembre. — Un commandant boër fait prisonnier à Graspan a déclaré qu'un nombre considérable des Burghers qui faisaient partie de son commando ne savaient pas du tout ce que c'était que la Croix-Rouge, croyant qu'elle figurait simplement sur le drapeau anglais. Ils étaient convaincus que les Anglais égorgeraient tous les blessés qui pourraient tomber entre leurs mains.

Les Boërs avaient cru pouvoir défendre Belmont pendant six mois.

Pour les veuves et les orphelins des Boërs

Nous recevons de Rotterdam, l'appel suivant :

« Un petit peuple est engagé dans une lutte terrible contre une nation puissante. Nos frères du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange combattent pour leur liberté, chèrement acquise jadis, et pour la défense de leurs foyers, donnant au monde entier l'exemple de ce que peut faire une nation, même peu nombreuse, quand elle est mue par des sentiments de patriotisme.

« Nous ne doutons pas que le peuple français ne partage notre enthousiasme pour ces héros, parmi lesquels il y en a tant qui ont du sang français dans les veines et portent encore des noms français.

« La lutte sera acharnée et les victimes seront nombreuses. Ce qui augmente les horreurs de cette guerre, c'est que les Boërs qui combattent ne sont pas des soldats de profession, mais des pères de famille, des fils, soutiens de leurs mères et de leurs sœurs.

» Nous faisons donc appel aux sentiments d'humanité de nos amis à l'étranger en leur demandant de nous aider à en atténuer les funestes effets pour les veuves et les orphelins des héros qui combattent là-bas pour leur liberté.

» La « Nederlandsch-Zuid-Afrikaansche Vereeniging » (Association Neerlando-Sud-Africaine) s'efforce d'obtenir autant d'argent que possible pour alléger les souffrances tant des Boërs blessés que des familles qui ont perdu leur soutien.

» Nous prions ceux de nos amis qui désireraient contribuer à ce but, d'envoyer leurs contributions à M. P. H. Mees, trésorier de la « Section Rotterdam de la Nederlandsch Zuid-Afrikaansche Vereeniging » à Rotterdam.

» Nous faisons cet appel dans un but purement humanitaire et aimons à croire que nous ne l'aurons pas fait en vain. »

LA HAUTE-COUR

Audience du mardi 5 décembre 1899

Paris, 5 décembre. — L'audience publique est ouverte à une heure et demie. Les accusés sont introduits. M. Déroulède, malade, est toujours absent, et M. Buffet, exclu, comme on le sait, n'assiste pas à la séance.

Mes Ménard et Faye, défenseurs de Jules Guérin, sont de retour à leur banc, commis d'office, comme on le sait, par le Conseil de l'ordre des avocats. Les inculpés antisémites Dubuc, Brunet et Cailly ont leur boutonnière fleurie de violettes. On remarque la présence de M. le général Roget, au banc des témoins. L'appel *nominal ne signale aucun manquant*.

Aussitôt l'appel terminé, Me Falateuf, défenseur de M. Déroulède, se lève et dit : « A la dernière audience un membre de la Cour a témoigné le regret que la déposition de M. le général Roget ait eu lieu en l'absence de M. Déroulède. M. Déroulède, est dans un état de santé qui ne lui a pas permis de venir ces jours-ci, mais il m'a chargé de dire, à M. le *Président, que, si M. le général Roger est, de nouveau, entendu*, il se fera un devoir de venir à l'audience, coûte que coûte, si M. le Président veut bien le prévenir du jour où viendra le général. Mouvement prolongé.

REPRISE DE L'AUDITION DES TÉMOINS

On entend, d'abord, le coiffeur Guiblet, qui déclare avoir entendu dire, chez lui, la veille des obsèques de M. Félix Faure : « Demain, la République aura cessé de vivre. »

Le Président. Qui a dit cela? — Le témoin : Je l'ignore.

Le Président. Avez-vous autre chose à dire?

Le témoin. — Non, c'est tout. (Eclat de rire général.)

On introduit ensuite un monsieur Meillet qui raconte que, dans une réunion royaliste, présidée par M. de Fouquières, la veille du 23 février, et dans laquelle M. Loubet fut conspué sous le nom de Panama Ier; le témoin reste à la disposition de la Cour pour une confrontation.

C'est le tour de M. Husson, gardien de la paix, qui raconte les recherches qu'il fit, sur l'ordre de ses chefs, à propos de la composition des comités royalistes de La Villette et de la qualité de ses adhérents. Le témoin dépose avec une diction qu'il affecte de rendre académique, bien qu'émaillée de fautes de français.

M. Husson prétend qu'un membre du comité de Sabran lui déclara, non sans l'avoir, au préalable, traité de mouchard, que le comité royaliste conspirait plus que jamais, qu'il pratiquait effectivement des embauchages, mais qu'on sera bien malin (*sic*) pour trouver quelque chose à reprocher à M. de Sabran, qui, tout en dirigeant le comité, avait soin de se tenir à la campagne, et de laisser les embauchages au compte de M. Jaegre.

D'après ce témoin, les royalistes cherchaient à faire de la propagande, surtout auprès des gardiens de la paix, recherchant ceux d'entre eux qui avaient des difficultés et des dettes, et leur promettant de les tirer d'affaire. Le témoin ajoute enfin qu'on lui a raconté qu'un comité de dames royalistes avait été créé dont le rôle consistait à se rendre auprès des femmes des gardiens de la paix, et de leur donner des secours à l'occasion de leurs couches.

Me Bernier de Vauplane, défenseur de M. de Sabran. — Le témoin n'a pas parlé de cela dans son premier interrogatoire. Le témoin. — Je dis, devant la Cour, ce que je crois devoir dire.

Me Vernier de Vauplane. — Je constate que la déposition actuelle du témoin est plus complète que sa première déposition, et je demande sa confrontation avec M. Bossin, mis en cause par lui.

M. Baduel, sénateur, fait une constatation analogue. — M. de Sabran-Pontevès : Je demande également cette confrontation. — Le témoin reste à la disposition de la Cour.

DÉPOSITION DE M. HENNION

Commissaire spécial de la Sûreté

Mais voici un des gros morceaux de la journée : M. Hennion, l'auteur du fameux rapport de police, base de l'accusation : rapport d'ailleurs ayant déjà sombré sous mille protestations.

M. Hennion est introduit. (Cris : Ah! Ah! Enfin!). Un vif mouvement d'attention se produit en même temps, sur les bancs des accusés de la Haute-Cour, et aux bancs de la défense.

M. Hennion se présente à la barre, blond, pommadé, tout en noir. Il enlève ses gants avec lenteur, prend son temps, avant de commencer, et, après avoir annoncé qu'il est commissaire spécial de la sûreté, attaché au Ministère de l'intérieur, M. Hennion débute ainsi, en mettant quelques intervalles entre ses premières phrases.

« Mon rapport, dit-il, a été passionnément attaqué. Il est important que je m'explique loyalement, sur la portée de ce rapport. » (Mouvement). On s'aperçoit vite que M. Hennion a un défaut marqué de prononciation.

M. Hennion, poursuivant : Je fis rapidement mon travail; mes renseignements n'avaient pas été pris en vue d'une action judiciaire; je ne prévoyais pas la Haute Cour, et mes